



## Municipalité de Sainte-Sabine

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI

# A V I S P U B L I C

Conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Que lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2024, avis de motion a été donné en même temps que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Sabine a présenté un projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2024-05-441 concernant le traitement des élus municipaux », lequel est résumé par le texte du présent avis.
2. Que les rémunérations et allocations actuelles et projetées sont comme suit :

<b>Salaires et Allocations</b>	
<b>Actuelles</b>	<b>Proposées</b>
<b><u>Salaires</u></b>	<b><u>Salaires</u></b>
Maire : 12 754\$	Maire : 12 754\$
Maire suppléant : N/A	Maire suppléant : 130\$ par séance présidée
Conseiller : 4 251\$	Conseiller : 4 251\$
<b><u>Allocations</u></b>	<b><u>Allocations</u></b>
Maire : 6 377\$	Maire : 6 377\$
Conseiller : 2 126\$	Conseiller : 2 126\$

3. Que le projet de règlement prévoit l'indexation au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année selon la variation de l'indice moyen des prix à la consommation (IPC) pour l'ensemble du Québec au 31 octobre de l'année précédente.
4. Que le projet de règlement aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
5. Que l'adoption du Règlement numéro 2024-05-441 concernant le traitement des élus municipaux est prévue pour le 3 juin 2024 à compter de 20h à la salle du conseil municipal situé au 185, rue Principale à Sainte-Sabine.
6. Que ledit projet de règlement est déposé au bureau de la soussignée, au bureau municipal situé au 185, rue Principale à Sainte-Sabine, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Sainte-Sabine ce 8<sup>e</sup> jour de mai 2024.

Chantal St-Germain  
Directrice générale et greffière-trésorière